



**Enquête sur les mesures internationales d'appui  
liées à l'aide publique au développement multilatérale  
en faveur des pays les moins avancés**

**Réponses des organisations internationales**

**RÉSUMÉ ET ANALYSE**

**Note préparée par le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES) et le Secrétariat du Comité des politiques de développement (CPD)\***

**DESRIPTIF**

*Ce rapport met l'accent sur l'enquête menée par le Secrétariat du Comité des politiques de développement (CPD) adressée aux organisations multilatérales pour recueillir des informations sur les différents types de mesures de soutien accordées aux pays les moins avancés (PMA). Dix-huit organisations multilatérales ont participé à l'enquête. Leurs réponses indiquent qu'une approche concertée fait toujours défaut, malgré le fait que de nombreuses organisations aient élaboré et mis en œuvre des mesures de soutien spécifiques aux PMA. Bien que la communauté internationale ait reconnu les PMA comme des pays ayant besoin d'une assistance spéciale pour surmonter leurs handicaps structurels, certaines organisations n'ont pas encore pleinement intégré cette catégorie dans leurs programmes de travail ni adapté ceux-ci à la stratégie de développement international décidée en faveur de ces pays par les différentes Conférences des Nations Unies sur les PMA. De même, les réponses à l'enquête soulignent la nécessité, pour les bailleurs de fonds multilatéraux, d'appliquer une démarche plus cohérente afin d'aider les pays retirés de la liste des PMA à mettre en place une transition sans heurt. Cela exigerait l'adoption de lignes directrices et de procédures plus formelles visant à éliminer progressivement les mesures de soutien spécifiques aux PMA après le retrait d'un pays de cette catégorie. Cependant, dans certains cas, de tels changements peuvent nécessiter l'approbation des organes directeurs respectifs de ces organisations.*

**Table des matières**

A. Contexte .....	2
B. Soutien apporté aux PMA par les organisations multilatérales .....	2
C. Appui des organisations multilatérales en faveur des PMA retirés de la catégorie.....	7
D. Conclusions .....	9

\* Le présent résumé a été conjointement préparé par le DAES et le Secrétariat du CPD à partir des réponses apportées par les organisations internationales à une enquête sur les mesures internationales d'appui spécifiques aux PMA. Le contenu, les résultats, les interprétations et les conclusions exprimés dans ce résumé reflètent les opinions de ses auteurs et ne représentent pas nécessairement les vues des Nations Unies ou des organisations internationales ayant répondu à l'enquête. Les points de vue présentés dans ce document ne doivent pas être considérés comme la position officielle de l'Organisation des Nations Unies ou des organisations qui ont répondu à l'enquête.

## A. Contexte

La catégorie des pays les moins avancés (PMA) a été établie en 1971 comme un groupe spécial de pays en développement caractérisés par un faible niveau de revenu et confrontés à des obstacles structurels qui entravent leur croissance, justifiant à ce titre de la nécessité de bénéficier de mesures spéciales pour parer à ces difficultés. Ce rapport se concentre sur les mesures internationales d'appui fournies par les partenaires de développement multilatéraux aux pays appartenant à la catégorie des PMA.

Les informations afférentes aux mesures internationales d'appui en faveur des PMA sont incluses dans des sources diverses et variées, de telle sorte qu'elles ne sont pas toujours faciles à localiser. Les mesures de soutien fournies par les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux et les partenaires commerciaux concernent le commerce international et l'aide publique au développement, y compris le financement du développement et de la coopération technique ainsi que d'autres formes d'assistance<sup>1</sup>.

Diverses organisations multilatérales assurent une aide financière et technique spécifique aux PMA, qui relève de l'une des catégories suivantes :

- (i) Appui (recherche et analyse des politiques) et plaidoyer substantiels en faveur des PMA
- (ii) Plafonnement des contributions des PMA aux budgets des organisations internationales
- (iii) Attribution d'une part spécifique du budget de l'organisation aux PMA
- (iv) Fonds ciblés, programmes de coopération technique et soutien financier pour la participation des PMA aux réunions de l'ONU

Dans ses travaux portant sur la fourniture d'informations de base pour l'identification des PMA, le Secrétariat du Comité des politiques de développement (CPD)<sup>2</sup> a lancé un projet pluriannuel de renforcement des capacités visant à contribuer à l'élaboration de stratégies de retrait de la catégorie des PMA<sup>3</sup>. Un objectif important du projet consistait à documenter les mesures internationales d'appui spécifiquement mises à la disposition des PMA par la communauté internationale, y compris les mesures relatives à la transition sans heurt de la catégorie. Plusieurs enquêtes ont été conçues

1 Les recherches préliminaires menées par le Secrétariat du Comité des politiques de développement (CPD) sur les mesures de soutien existantes sont documentées dans la publication suivante : Comité des politiques de développement (2008). *Manuel relatif à la catégorie des pays les moins avancés : inscription, retrait et mesures spéciales d'appui*, Publication des Nations Unies, Numéro de vente F.07. II.A.9.

2 Le Comité des politiques de développement (CPD) est un organe subsidiaire du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), responsable notamment de l'examen triennal de la liste des pays les moins avancés.

3 Voir le site [www.un.org/en/development/desa/policy/cdp/ldc\\_project.shtml](http://www.un.org/en/development/desa/policy/cdp/ldc_project.shtml)

pour recueillir les informations y afférentes.

La présente note met l'accent sur l'enquête menée par le Secrétariat du CPD auprès de 39 organisations multilatérales aux fins de recueillir de plus amples détails sur les types de mesures de soutien réservées aux PMA. Au 1er mai 2011, 18 organisations internationales avaient répondu à l'enquête (voir l'annexe). Les résumés des réponses individuelles sont disponibles sur le site Web [www.un.org/ldcportal](http://www.un.org/ldcportal). Les informations extraites des réponses ont été complétées par des recherches supplémentaires entreprises par le Secrétariat du CPD.

## B. Soutien apporté aux PMA par les organisations multilatérales

Le Secrétariat des Nations Unies ainsi qu'un certain nombre d'autres organisations internationales ont reconnu la catégorie des PMA et établi des dispositions, des activités ou des programmes spécifiquement destinés aux pays appartenant à cette catégorie<sup>4</sup>. Cependant, il existe de grandes disparités dans les types et les niveaux d'assistance accordés aux PMA par les organisations internationales. Cet appui provient de diverses sources : le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) consacre l'essentiel de ses ressources aux PMA ; le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (OHRLLS) a été créé par l'Assemblée générale dans le but d'entreprendre des activités de plaidoyer en faveur des PMA, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement (PEID). Certaines organisations n'ont toutefois pas de mandat officiel relatif à l'aide au développement en faveur des PMA et/ou ne fournissent pas de mesures de soutien spécifiques à ce groupe de pays.

La plupart des organisations internationales participant à l'enquête reconnaissent la catégorie des PMA d'une manière ou d'une autre dans leurs contributions ou leurs affectations de ressources<sup>5</sup>. Cependant, la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement (BASD), le Fonds monétaire international (FMI) et l'ONUSIDA ne prennent pas la catégorie des PMA en considération.

4 Voir CDP (2008), op. cit. section II. L'OMC a mis en place divers traitements spéciaux et règles différenciées concernant les PMA, mais ceux-ci sont traités sur le portail des PMA ([www.un.org/ldcportal](http://www.un.org/ldcportal)) dans le cadre des mesures de soutien liées au commerce.

5 Il s'agit des 14 organisations suivantes : l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), le Centre du commerce international (CCI), la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'ONU-HABITAT, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Organisation météorologique mondiale (OMM), le Programme alimentaire mondial (PAM), le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), l'UNICEF et l'Union interparlementaire (UIP).

La section ci-après examine dans quelle mesure les organisations internationales tiennent compte de la catégorie des PMA dans l'évaluation des contributions de leurs États Membres à leur budget et en terme d'allocation des ressources. Cette étape sera suivie par un examen des fonds spécifiques aux PMA pour l'assistance technique et les déplacements relatifs à leur participation aux réunions des organisations internationales.

## 1. Organisations qui reconnaissent la catégorie des PMA dans leurs contributions budgétaires

### Contributions budgétaires en provenance des PMA

Les contributions des PMA au budget ordinaire du Secrétariat des Nations Unies sont plafonnées à 0,01 pour cent du budget total de l'ONU, quel que soit le revenu national de ces pays et indépendamment d'autres facteurs servant à déterminer le taux de cotisation d'un État Membre. À l'heure actuelle, 3 PMA bénéficient du plafonnement budgétaire : l'Angola, le Bangladesh et le Soudan. Sans la règle d'évaluation, ces pays auraient été tenus de verser un montant supplémentaire de 300 000 à 600 000 dollars US par pays au titre du budget 2011 de l'Organisation<sup>6</sup>. Chaque PMA a également droit à un escompte de 90 pour cent sur les contributions aux opérations de maintien de la paix (c'est à dire que les PMA ne paient que 10 pour cent de leur taux budgétaire habituel)<sup>7</sup>.

Le budget ordinaire des Nations Unies finance les activités des organisations suivantes :

- Bureaux et départements divers (Siège de l'ONU à New York, bureaux de l'ONU à Genève, Nairobi et Vienne)
- Tribunaux pénaux internationaux
- Commissions régionales de l'ONU
  - Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)
  - Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)
  - Commission économique pour l'Afrique (CEA)
  - Commissions économiques pour l'Europe (CEE-ONU)
  - Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)

6 Sur la base des informations fournies par le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité des Nations Unies.

7 Voir la Résolution A/RES/55/235 de l'Assemblée générale relative au barème de quotes-parts pour les montants alloués aux dépenses liées aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

- Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (CTED)
- Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)
- Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)
- Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)
- Organisation des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-HABITAT)
- Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)
- Office de secours et de travaux des Nations Unies pour le réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)

De plus, cinquante pour cent du budget ordinaire du Centre du commerce international (CCI) est également financé par l'ONU (l'autre moitié étant prise en charge par l'Organisation mondiale du commerce (OMC)).

Outre le Secrétariat des Nations Unies, d'autres organisations multilatérales ont aussi des règles spéciales concernant les contributions des PMA à leurs budgets respectifs, qui sont semblables aux règles d'évaluation budgétaires du Secrétariat de l'ONU décrites ci-dessus (voir Tableau 1 ci-dessous).

**Tableau 1 : Règles régissant la contribution des PMA aux budgets de certaines organisations internationales**

Entité	Règle
Secrétariat de l'ONU	Les contributions au budget ordinaire du Secrétariat des Nations Unies sont plafonnées à 0,01 pour cent du budget total de l'ONU. Une réduction de 90 pour cent est prévue sur les contributions aux opérations de maintien de la paix, à hauteur de 10 pour cent du taux de plafonnement du budget ordinaire.
OIT	Plafonnement à 0,01 pour cent du budget ordinaire.
UIP	Les contributions des PMA dont la contribution au budget ordinaire de l'ONU est évaluée à 0,0001 pour cent sont fixées à 0,1 pour cent des recettes d'exploitation.
ONUDI	Plafonnement à 0,01 pour cent du budget ordinaire.
OMM	Participation fixée à hauteur de 0,02 pour cent de la contribution totale évaluée.

Source : ONU/Secrétariat du CPD

Dans le cas de l'Agence internationale d'énergie atomique (AIEA), le budget ordinaire de l'organisation est évalué en fonction de chaque pays Membre séparément sur la base du barème des Nations Unies, utilisé comme « taux de base » pour les contributions des États Membres. Ceux-ci sont regroupés en 5 catégories qui bénéficient d'un niveau spécifique d'exonération partielle de leur évaluation. Par exemple, les membres dits « non protégés », principalement les pays à revenu élevé, sont tenus de payer 100 pour cent du taux de base, tandis que les membres « protégés » de la catégorie 4, dont la plupart sont des PMA, ne paient que 58 pour cent du taux de base. Tous les PMA membres de l'AIEA bénéficient du plus haut niveau d'aide en vertu de leur appartenance à la catégorie 4, qui inclut également des pays n'appartenant pas à la liste des PMA, tels que le Nicaragua et le Viet Nam.

Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/Sida (ONUSIDA), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme alimentaire mondial (PAM) sont entièrement financés par des contributions volontaires et n'ont pas de règles concernant les évaluations des contributions des États Membres à leurs budgets respectifs.

### Les allocations budgétaires en faveur des PMA

Du côté des dépenses, plusieurs organisations internationales ont recours à des règles précises pour affecter leurs ressources aux pays en développement, catégorisés en groupes géographiques ou fonctionnels, dont les PMA. Par exemple, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'UNICEF et le PAM font appel à des règles numériques pour affecter la répartition de leur budget de programme ou de leurs ressources extrabudgétaires en faveur des PMA. Le PNUD et l'UNICEF consacrent au moins 60 pour cent de leurs ressources ordinaires aux PMA, sur la base d'un système approuvé par leurs conseils d'administration respectifs<sup>8</sup>. Conformément à une décision prise en 1994 par son organe directeur, le PAM fournit au moins 50 pour cent de son aide au développement en faveur des PMA.

Diverses organisations internationales n'affectent pas spécifiquement leurs ressources ordinaires aux PMA, mais incluent la catégorie des PMA en tant que sous-ensemble de leurs groupes cibles. Par exemple, le Centre du commerce international (CCI) consacre au moins 50 pour cent de ses ressources extrabudgétaires en faveur des PMA, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement (PEID). Cependant, seul un tiers environ des ressources extrabudgétaires du CCI a été effectivement alloué aux PMA au cours de la période 2007-2009. De même, la FAO a alloué au moins 80 pour cent de son Programme de coopération technique aux 4 groupes de pays en développement désignés par l'organisation, à savoir : les PMA, les pays à faible revenu et à déficit vivrier, les pays en développement sans littoral et les PEID. Entre 2008 et 2010, 48 à 58 pour cent des ressources

du Programme de coopération technique de la FAO (soit entre 300 et 420 millions de dollars US) ont été versés aux PMA. Enfin, le Conseil exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) établit sa cible d'allocation budgétaire d'un montant compris entre 71 et 73 pour cent de ses ressources de programme à un groupe de pays qui sont loin d'atteindre les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement, et qui comprend l'ensemble des PMA.

Indépendamment des procédures d'allocation budgétaire des organisations en faveur des PMA, ces derniers ont fait l'objet, ces dernières années, d'une attention croissante de la part de l'ONU. En conséquence, la part des PMA dans les dépenses de fonctionnement de l'ONU, y compris au niveau du Secrétariat et des divers fonds et programmes de l'organisation, est passée de 39 pour cent en 2003 à 50 pour cent en 2008<sup>9</sup>. En outre, l'allocation des ressources de 6 entités clés du système de développement des Nations Unies ayant une indépendance budgétaire par rapport au Secrétariat des Nations Unies (le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF, le PAM, le HCR (Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés) et le FIDA (Fonds international de développement agricole) indique un ciblage accru des dépenses versées au profit des PMA (voir le Tableau 2 ci-dessous). En 2008, ces organisations ont consacré au moins 40 pour cent de leur budget à la catégorie des PMA.

**Tableau 2 : Part des dépenses totales accordées aux PMA par certains fonds et programmes des Nations Unies, 2003-2008 (en pourcentage)**

Entité	2003	2004	2005	2006	2007	2008
PNUD	22	28	36	33	33	43
FNUAP	52	47	41	46	52	55
UNICEF	52	51	51	52	56	58
PAM	47	50	71	70	72	71
HCR	51	57	57	56	52	50
FIDA	38	47	45	41	41	40

Source : Rapport du Secrétaire général sur l'Analyse du financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies pour 2008 (A/65/79-E/2010/76), p. 39.

## 2. Les organisations qui ne reconnaissent pas la catégorie des PMA

Plusieurs organisations ayant participé à l'enquête ne prennent pas la catégorie des PMA en considération pour déterminer les contributions budgétaires des pays les moins avancés ainsi que les allocations consacrées à ces derniers au titre de leurs activités de développement. Par exemple, l'ONUSIDA utilise ses propres critères d'attribution de ressources, qui reflètent son mandat organisationnel. Le budget de l'ONUSIDA découle entièrement de contributions volontaires et ses ressources sont affectées selon les priorités épidémiques du

<sup>8</sup> Le PNUD n'a pas encore soumis sa réponse au Secrétariat du CPD, mais l'on estime que 60 à 62 pour cent de son budget de base pour la période 2004-2007 a été affecté aux PMA. Voir CDP, op. cit. p. 30.

<sup>9</sup> Voir le Rapport du Secrétaire général sur l'Analyse du financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies pour 2008 (A/65/79-E/2010/76), p. 39.



VIH et le renforcement des capacités des Nations Unies au niveau des pays.

La Banque mondiale, les banques régionales de développement et le FMI ne prennent pas en considération le statut de PMA lors de la définition de leurs modalités de prêt et la conception de leurs programmes de pays. Cependant, les banques multilatérales de développement et le FMI ont établi des mécanismes de crédit spécifiques aux pays selon leur niveau de revenu et d'accès aux marchés financiers internationaux. De ce fait, les pays considérés comme étant à faible revenu peuvent souvent prétendre à l'obtention de prêts assortis de conditions préférentielles auprès de ces institutions. Dans le cas de la Banque mondiale, il y avait, en décembre 2010, 79 pays dont 46 PMA admissibles à l'accès au financement proposé au titre de l'Association internationale de développement (IDA), la filiale de la Banque mondiale spécialisée dans les prêts à conditions préférentielles<sup>10</sup>. Le groupe de pays à faible revenu établi par la Banque asiatique de développement (BAsD), qui est basé sur les critères d'admissibilité de l'IDA, comprend tous les PMA situés en Asie et dans le Pacifique, à l'exception du Yémen, qui n'est pas membre de la BAsD.

Même si les banques multilatérales de développement n'ont pas de programme spécifique aux PMA, la plupart de ces pays y sont malgré tout considérés comme étant prioritaires en raison de la similitude et des chevauchements qui existent entre les critères utilisés à la fois par ces organismes et par le CPD pour la classification des pays en tant que PMA.

Une vue d'ensemble des dispositifs de prêts à conditions préférentielles disponibles dans les grandes banques multilatérales de développement est fournie dans le Tableau 3 ci-dessous. Le FMI propose également aux pays à faible revenu des modalités de prêts spéciales, différentes de celles qui sont accordées aux autres pays en développement. Les prêts à conditions préférentielles réservés aux pays à faible revenu sont disponibles au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) du FMI, qui couvre les besoins urgents à court et moyen termes. Le groupe de pays éligibles aux financements de la FRPC comprend 45 PMA, mais selon les informations disponibles au 15 avril 2011, l'Angola, la Guinée équatoriale et Tuvalu en sont exclus.

**Tableau 3 : Guichets de prêts à conditions préférentielles dans les principales banques<sup>a</sup> multilatérales de développement et éligibilité des PMA à cet égard**

Entité	Nom du guichet de prêts à conditions préférentielles	Éligibilité	Note
Banque mondiale	Association internationale de développement	Tous les PMA, à l'exception de la Guinée équatoriale et de Tuvalu.	Certains pays insulaires dont le revenu par habitant est plus élevé que le seuil établi sont admissibles en raison de l'exception insulaire. Des conditions de prêt plus rigoureuses sont appliquées à l'Angola et au Bhoutan.
Banque africaine de développement	Fonds africain de développement	Tous les PMA de la région, à l'exception de la Guinée équatoriale.	Des conditions de prêt plus rigoureuses sont appliquées à l'Angola.
Banque asiatique de développement	Fonds asiatique de développement	Tous les PMA de la région.	Le Yémen n'est pas un membre de la BAsD. Le Bangladesh est classé comme un pays pouvant bénéficier d'un financement mixte.
Banque interaméricaine de développement	Fonds pour les opérations spéciales	Haïti, seul PMA de la région, est éligible.	Non applicable

**Notes :**

a Le terme de banque multilatérale de développement (BMD) inclut généralement la Banque européenne pour la reconstruction (BER). Cependant, la BER n'a pas de guichet de prêts à conditions préférentielles.

b En date du 15 décembre 2010.

c Les prêts assortis de conditions plus rigoureuses ont des éléments de subvention inférieurs à ceux qui sont consentis dans les conditions de prêt normales.

10 Selon les informations disponibles courant décembre 2010, la Guinée équatoriale et Tuvalu n'étaient pas éligibles pour bénéficier des financements de l'IDA.

**Tableau 4 : Sélection de fonds fiduciaires spécifiques aux PMA, 2007-2010**

Organisation	Nom du fonds	Bénéficiaire	Montant reçu (en milliers de dollars US)				Montant décaissé (en milliers de dollars US)			
			2007	2008	2009	2010	2007	2008	2009	2010
CNUCED	Fonds d'affectation spéciale INT9X77J pour les PMA	Tous les PMA	220	694	366	-	606	894	552	-
Banque mondiale/ FEM	Fonds pour les pays les moins avancés et Fonds spécial pour les changements climatiques	Tous les PMA	-	36 000	27 000	35 000	-	16 000	4 000	12 000

### 3. Fonds fiduciaires d'assistance technique et fonds d'affectation spéciale liés aux voyages spécifiques aux PMA

#### Fonds fiduciaires d'assistance technique spécifiques aux PMA

Un petit nombre de fonds d'affectation spéciale sont consacrés par les organisations internationales à l'assistance technique ou l'assistance liée aux voyages en faveur des PMA. Parmi les répondants à l'enquête, deux organisations internationales ont indiqué avoir instauré et/ou administrer des fonds fiduciaires d'assistance technique spécifiques aux PMA (voir le Tableau 4 ci-dessous). Le Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds pour les PMA, FPMA) créé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et géré par la Banque mondiale vise à répondre aux besoins particuliers

des PMA qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques, notamment en ce qui concerne la préparation et la mise en œuvre des Programmes nationaux d'action pour l'adaptation aux changements climatiques (PANA).

Le Fonds d'affectation spéciale du Cadre intégré renforcé constitue un autre exemple d'assistance technique réservée aux PMA.

Outre les fonds fiduciaires spécifiques aux PMA, il existe une large gamme de fonds d'affectation spéciale créés ou gérés par des organisations internationales, qui sont accessibles à l'ensemble des pays en développement. En règle générale, ces fonds ont été mis en place pour aider des pays spécifiques ou pour cibler des domaines et des thèmes particuliers. Par exemple, la CNUCED a indiqué avoir assuré la gestion de 60 fonds, principalement pour la mise en œuvre de projets dans le domaine de la gestion du transport ou de la douane au profit de certains PMA, mais pas à la catégorie des PMA en tant que telle. De même, l'Organisation pour l'alimentation et

**Tableau 5 : Fonds d'affectation spéciale liés aux voyages spécifiques aux PMA**

Entité	Description
Commission FAO/OMC du Codex Alimentarius*	Fonds d'affectation spéciale destiné à financer la participation des PMA aux réunions de la Commission du Codex Alimentarius
Cour pénale internationale	Fonds d'affectation spéciale destiné à financer la participation des PMA aux sessions de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale
Secrétariat des Nations Unies	- Fonds d'affectation spéciale destiné à faciliter la participation des PMA à l'examen annuel du Programme d'action en faveur des PMA pour la décennie 2001-2010 - Fonds d'affectation spéciale destiné à faciliter la participation des PMA au Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer
UNCCD	Fonds d'affectation spéciale destiné à financer la participation des PMA aux réunions de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD)
CCNUCC	Fonds d'affectation spéciale destiné à faciliter la participation des PMA au Processus de la CCNUCC
PNUE CMS	Fonds d'affectation spéciale destiné à financer la participation des PMA aux réunions de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS)
Protocole de Montréal du PNUE	Fonds d'affectation spéciale destiné à financer la participation des PMA aux réunions de la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
Convention de Stockholm du PNUE	Fonds d'affectation spéciale destiné à financer la participation des PMA aux réunions de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP)
ONUDI	Fonds d'affectation spéciale destiné à financer la participation des PMA aux réunions de l'ONUDI
UNODC	Fonds d'affectation spéciale destiné à financer la participation des PMA aux sessions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et aux sessions de la Conférence des États parties y afférente

\* Voir aussi l'Enquête sur les mesures internationales d'appui liées aux dispositions de l'OMC et à l'accès préférentiel aux marchés en faveur des pays les moins avancés Réponses des pays les moins avancés, Résumé et analyse, disponible sur : [www.un.org/ldcportal](http://www.un.org/ldcportal).

l'agriculture (FAO) et l'UNICEF ont administré des fonds dans leurs domaines d'expertise respectifs qui ont bénéficié à tous les pays en développement, y compris de nombreux PMA.

### Fonds d'affectation spéciale liés aux voyages spécifiques aux PMA

Plusieurs organisations internationales disposent de fonds d'affectation spéciale destinés à faciliter la participation des représentants des gouvernements de PMA à leurs réunions (voir le Tableau 5 ci-dessus).

En outre, l'Organisation des Nations Unies contribue financièrement à la participation de représentants des PMA aux sessions annuelles de l'Assemblée générale. Les Nations Unies prennent en charge les frais de voyage mais pas les frais de séjour occasionnés par la participation de représentants de PMA à l'Assemblée générale, comme suit : (a) jusqu'à cinq représentants (par PMA) participant à une session régulière de l'Assemblée générale ; (b) un seul représentant (par PMA) participant à une session extraordinaire ou une session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale ; (c) un seul membre de la mission permanente à New York désigné comme représentant ou suppléant à une session de l'Assemblée générale. Les totaux des coûts de déplacement au siège des Nations Unies, défrayés au titre de la participation de membres de PMA qualifiés aux sessions de l'Assemblée générale en 2005 et 2006 ont été respectivement de 1 124 407 dollars US et 980 417 dollars US. En supposant que tous les PMA ont tiré profit de ces avantages, ces montants correspondraient, en moyenne, à près de 20 000 dollars US par pays et par an<sup>11</sup>.

## C. Appui des organisations multilatérales en faveur des PMA retirés de la catégorie

Le Cap-Vert et les Maldives ont été retirés de la catégorie des PMA respectivement en décembre 2007 et janvier 2011, et le retrait du Samoa est prévu au 1er janvier 2014.

La résolution 59/209 de l'Assemblée générale invite les partenaires de développement et les partenaires commerciaux bilatéraux et multilatéraux à agir de concert afin d'appuyer l'élaboration d'une stratégie de transition sans heurt pour les pays en cours de retrait de la liste des PMA. En particulier, la résolution appelle les pays visés par le retrait, en coopération avec leurs partenaires du développement et leurs partenaires commerciaux, à préparer une stratégie de transition pour s'adapter à la suppression progressive des avantages associés au statut de PMA. La résolution recommande également au pays concerné d'établir, en collaboration avec ses partenaires de développement et ses partenaires commerciaux bilatéraux et multilatéraux, « un mécanisme consultatif destiné à

faciliter l'élaboration d'une stratégie de transition et l'adoption des mesures s'y rapportant »<sup>12</sup>.

Les réponses à l'enquête indiquent que les PMA et leurs partenaires de développement ont été confrontés à des retards dans l'établissement de mécanismes consultatifs pour faciliter la transition du statut de PMA dans le cadre proposé, tel que prévu par la résolution de l'Assemblée générale. La CNUCED a fait savoir qu'elle avait fourni une assistance technique spécifique aux PMA à chacune des phases de retrait du Cap-Vert et des Maldives, y compris pour la formulation d'une stratégie de transition sans heurt. Elle a déclaré qu'elle était prête à fournir une assistance similaire au Samoa.

Certaines institutions financières internationales ont exprimé leur volonté de soutenir le mécanisme consultatif et les stratégies de transition des pays en cours de retrait. Elles ont également déclaré qu'elles n'avaient pas été approchées par les pays concernés. En outre, elles ont insisté sur l'importance, pour les pays en voie de retrait, d'élaborer une stratégie de transition leur permettant de s'adapter à la suppression progressive des avantages associés à la catégorie des PMA et de solliciter à cet effet la coopération des partenaires du développement et des partenaires commerciaux.

L'absence de mécanismes formels n'implique pas l'absence de soutien de la part des organisations multilatérales aux pays retirés de la liste. Par exemple, le FNUAP a décidé de maintenir, jusqu'à la fin 2011, le Cap-Vert et les Maldives dans le groupe A des pays considérés comme connaissant des retards dans la réalisation des objectifs et des cibles liés à la santé reproductive, et ce, en dépit de leur retrait de la catégorie des PMA. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) est l'un des signataires du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) applicable respectivement aux Maldives pour la période 2011-2015 et à Samoa pour la période 2012-2015. Par conséquent, ces deux pays continueront à recevoir une assistance du PNUE au titre du PNUAD.

De la même manière, l'UNICEF a aidé les Maldives à élaborer un plan de transition dans le cadre de la mission de l'Équipe de pays des Nations Unies (UNCT) implantée dans ce pays. Le FMI et la Banque mondiale ont indiqué avoir entretenu des échanges de points de vue avec le Cap-Vert durant sa transition. Le FMI a procédé à un examen du cadre budgétaire à moyen terme du Cap-Vert, avant et après son retrait de la liste des PMA, et tenté d'établir, en concertation avec le pays lui-même, la Banque mondiale et six autres partenaires du développement, les moyens d'harmoniser l'aide budgétaire accordée, en prévision de l'éventualité d'un désengagement de la part des donateurs de l'aide concessionnelle après le retrait. Le gouvernement du Cap-Vert et ses bailleurs de fonds ont mis au point une matrice opérationnelle, qui est désormais utilisée comme base pour les discussions et les décaissements relatifs à l'aide. Le Tableau 7 ci-dessous présente les récents flux d'APD vers ce pays. Alors que les flux bilatéraux ont augmenté depuis le retrait du pays

11 Voir le *Manuel relatif à la catégorie des pays les moins avancés* (op. cit), p. 32.

12 Voir la Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies A/RES/59/209, 28 février 2005, [http://unctad.org/fr/Docs/ares59d209\\_fr.pdf](http://unctad.org/fr/Docs/ares59d209_fr.pdf).

de la catégorie des PMA à la fin du mois de décembre 2007, les flux multilatéraux ont en revanche diminué en 2009.

**Tableau 7 : APD totale versée au Cap-Vert, en décaissements nets (en millions de dollars US)**

(Prix courants)	2005	2006	2007	2008	2009
Tous donateurs confondus	192,3	159,21	171,9	216,64	195,94
Aide multilatérale	64,3	42,47	51,95	57,07	34,46
Aide bilatérale	128,0	116,74	119,95	159,57	161,48

Source : ONU/Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Un certain nombre de bailleurs de fonds multilatéraux qui n'ont pas encore répondu à l'enquête ont mis en place un suivi pour la poursuite des mesures de soutien spécifiques aux PMA après le retrait d'un pays de cette catégorie. Par exemple, le Conseil d'administration du Cadre intégré renforcé (CIR) a approuvé une prolongation automatique des avantages offerts par le CIR à tous les PMA retirés de la liste pour une période initiale de trois ans, avec une possibilité d'extension maximale de deux ans par la suite, au cas par cas, sur la base de la fourniture de justificatifs. Le Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds pour les PMA), administré par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) sous l'égide de la Banque mondiale et qui vise à répondre aux besoins des PMA pour faire face aux changements climatiques prévoit également une certaine forme de transition sans heurt en permettant aux pays retirés d'accéder aux fonds disponibles (à hauteur de 7 millions de dollars US) pour les projets déjà mis en route<sup>13</sup>.

**Tableau 8 : Mesures de soutien proposées par les organisations multilatérales à l'appui d'une transition sans heurt**

	Mesures de soutien spécifiques à l'appui d'une transition sans heurt
BAsD	En tant que partenaire du développement des PMA asiatiques, la BASD a indiqué sa volonté de participer à l'élaboration d'une stratégie de transition pour les PMA retirés de la liste en Asie et dans le Pacifique.
FAO	Aucune prise en charge spécifique de la FAO, mais les PMA retirés ne devraient pas expérimenter de changement en termes d'accès aux ressources de coopération technique du fait de leur appartenance à la catégorie des PEID.
OIT	Mesures non encore déterminées.
CNUCED	Fourniture de l'assistance technique de la CNUCED avant, pendant et après le retrait du statut de PMA, sur la base de la résolution de l'Assemblée générale 59/209. Voir également le paragraphe consacré au CIR ci-dessous.
PNUE	Le PNUE apportera son soutien au Samoa dans le cadre de la mise en œuvre du PNUAD dans ce pays, couvrant la période de transition.
UNICEF	En tant que membre de l'équipe de pays des Nations Unies, l'organisation de l'UNICEF a été impliquée dans le processus de transition du Cap-Vert, notamment en partageant des informations et des données sur le développement des enfants, la santé, la nutrition, l'éducation et la protection sociale dans ce pays.
ONUDI	Aucune demande officielle reçue.
OMM	L'OMM prévoit de participer au mécanisme consultatif du Samoa via son bureau implanté dans le pays.
Banque mondiale	La participation de la Banque mondiale au mécanisme consultatif et à l'harmonisation des bailleurs de fonds au Cap-Vert a suscité une couverture élargie du soutien de la communauté internationale, ce qui a permis d'éviter les chevauchements et les doubles emplois. Voir également le paragraphe consacré au FPMA FEM.
CIR	Le conseil d'administration du Cadre intégré renforcé (CIR) a approuvé une prolongation automatique des avantages offerts par le CIR à tous les PMA retirés de la liste pour une période initiale de trois ans, avec une possibilité d'extension maximale de deux ans par la suite, au cas par cas, sur la base de la fourniture de justificatifs.
FPMA FEM*	Maintien de l'accès aux ressources pour les projets en cours de réalisation (à hauteur de 7 millions de dollars US par pays).
Nations Unies	Le Groupe des Nations Unies pour le développement aide les pays en cours de retrait en appuyant le mécanisme consultatif par l'intermédiaire du Coordonnateur résident des Nations Unies et de l'équipe de pays des Nations Unies.

\* Administré par la Banque mondiale.

13 Voir le Rapport 2010 sur les pays les moins avancés [http://unctad.org/fr/Docs/ldc2010\\_fr.pdf](http://unctad.org/fr/Docs/ldc2010_fr.pdf) (Publication des Nations Unies, numéro de vente F.10.II.D.5).



Le Tableau 8 ci-dessus récapitule les mesures de soutien étendues par les organisations multilatérales aux pays en cours de retrait de la liste des LCD ainsi qu'aux pays retirés.

## D. Conclusions

Diverses organisations internationales adoptent des règles budgétaires spécifiques pour les contributions des PMA à leur budget. Une analyse préliminaire indique que les avantages réservés aux PMA dans les contributions évaluées pourraient en moyenne avoisiner le demi million de dollars US par pays, pour un nombre limité de PMA. Un certain nombre d'organisations ont également établi des objectifs de dépenses budgétaires pour la catégorie des PMA et la disponibilité des fonds d'assistance technique spécifiques aux PMA offerts par certaines entités contribue à améliorer les perspectives de développement dans ces pays. L'assistance liée aux voyages accordée aux PMA facilite la participation des gouvernements de ces pays aux réunions des organisations internationales. Cependant, seules quelques organisations ayant répondu à l'enquête prennent systématiquement en compte la catégorie des PMA pour ce qui concerne les différentes mesures de soutien aux PMA.

Indépendamment de leur mandat, une partie importante des activités des organisations concernées sont actuellement mises en œuvre dans les PMA car ces pays souffrent de lacunes importantes dans plusieurs domaines liés au développement. Pourtant, la définition de cibles spécifiques en termes d'allocation budgétaire, comme dans le cas du PNUD, permettrait de renforcer les activités de développement de ces organisations dans les pays les plus pauvres et les plus défavorisés. Une telle mesure contribuerait également à accroître la prévisibilité de l'aide au développement accordée à ces pays.

Le niveau actuel de l'assistance spécifiquement réservée aux PMA par les organisations internationales doit être renforcé. Quarante ans après la déclaration de l'Assemblée générale affirmant que l'identification des PMA était une question pressante pour remédier aux problèmes du sous-développement, certaines organisations n'ont toujours pas accordé à la catégorie des PMA la priorité préconisée par l'Assemblée générale. Les banques multilatérales de développement et le FMI en sont des exemples types. En outre, une nouvelle tendance semble émerger, qui consiste à établir de nouvelles classifications de pays, à l'instar de celle des pays à faible revenu en difficulté (LICUS) instaurée par la Banque mondiale. Par conséquent, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour réduire les écarts existants et induire une amélioration de la cohérence globale en élaborant des programmes compatibles avec la stratégie internationale conçue pour ces pays et adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies.

En ce qui concerne le processus de retrait de la liste des PMA, un mécanisme plus formel et mieux coordonné devrait être mis en place pour identifier et faciliter les actions permettant la mise en œuvre d'une stratégie de transition sans heurt de la catégorie des

PMA. À cet égard, l'expérience récente permet d'établir un certain nombre d'observations, comme suit:

- (1) Les efforts en matière d'aide multilatérale sont essentiellement fondés sur les politiques, les priorités et les critères propres aux organisations donatrices (qui ne sont pas nécessairement liés à la catégorie des PMA) lors de la fourniture de subventions, de prêts et d'assistance technique aux pays en développement. À cet égard, le retrait d'un pays de la liste des PMA ne déclenche pas de nouvelle stratégie politique.
- (2) Même si ces organisations reconnaissent le statut de PMA dans le cadre de leurs critères de politique, le retrait intervient souvent en cours d'exécution de programme pluriannuel ou de cycle de projet, et il ne saurait invoquer des changements immédiats. Pourtant, il n'est pas clair comment ces organisations comptent poursuivre leur mission dans les pays retirés de la liste de PMA une fois leur cycle de projet terminé dans les pays en question. Il est important de souligner toutefois que les PMA retirés de la catégorie sont toujours considérés comme des pays en développement et qu'à ce titre, ils remplissent encore les conditions requises pour bénéficier de l'aide des organisations multilatérales comme le reste des pays en développement n'appartenant pas à la liste des PMA.
- (3) Souvent, les organisations revoient leur politique d'assistance aux pays retirés de la liste des PMA au cas par cas, et à de rares exceptions, il n'existe pas d'approche institutionnelle établie pour l'élimination progressive des avantages spécifiques des PMA aux pays retirés de cette catégorie.
- (4) Les pays en cours de retrait de la liste des PMA doivent adopter une position plus proactive en prenant le leadership du processus de préparation d'une stratégie de transition sans heurt, avec le soutien de leurs partenaires du développement et de leurs partenaires commerciaux.

## Annexe : Liste des organisations multilatérales ayant répondu à l'enquête

Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)  
Banque asiatique de développement (BASD)  
Banque mondiale  
Centre du commerce international (CCI)  
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)  
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)  
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)  
Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)  
Fonds monétaire international (FMI)  
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)  
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)  
Organisation des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-HABITAT)  
Organisation internationale du Travail (OIT)  
Organisation météorologique mondiale (OMM)  
Programme alimentaire mondial (PAM)  
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)  
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)  
Union interparlementaire (UIP)